

RÉHABILITATION DE LA FERME DES AURÈDES

Cahier des Clauses Techniques Particulières
Lot 5- Cloisons / Doublages / Faux plafonds / Peinture / Carrelage

Indice A
25/09/2026

Maître d'ouvrage
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres Délégation PACA

Maître d'œuvre
La Famille
wesh@lafamille.archi

Sommaire

Lot 05 | Cloisons / Doublages / Faux plafonds / Peinture / Carrelage 3

Lot 05 | Cloisons / Doublages / Faux plafonds / Peinture / Carrelage

5.0 – Cloisons / Doublages / Faux plafonds

Les prescriptions techniques communes à tous les lots sont décrites dans le **Lot 00**. Elles devront être respectées

Les prescriptions administratives communes à tous les corps d'états sont énoncées dans le **CCAP**. Elles devront être respectées.

Le présent poste comprend l'ensemble des fournitures, études, relevés, moyens d'accès, protections, préparations, accessoires, fixations, raccords, réservations, nettoyages et sujétions nécessaires à la parfaite exécution des cloisons, doublages, contre-cloisons et faux plafonds.

Les ouvrages seront réalisés conformément aux plans, tableaux de cloisons, prescriptions réglementaires, DTU applicables, Avis Techniques et recommandations des fabricants.

Cloisons, doublages et contre-cloisons

Les cloisons, doublages et contre-cloisons seront réalisés sur ossature métallique de type Placostil ou techniquement équivalent.

Les cloisons recevront une isolation acoustique en laine de roche. Les doublages des parois extérieures recevront l'isolation thermique précisée aux articles concernés et aux prescriptions de l'étude thermique.

La mise en œuvre devra assurer la continuité des isolants, limiter les ponts thermiques et acoustiques et garantir l'étanchéité à l'air des parois concernées. Une attention particulière sera portée au parfait jointoiement des isolants, au traitement des raccords périphériques, des jonctions entre parois et des traversées de réseaux.

Les cloisons, doublages et contre-cloisons des salles d'eau et locaux humides seront réalisés à l'aide de plaques de plâtre hydrofuges de type **Placo Hydro** ou techniquement équivalent. L'ensemble des accessoires de pose, y compris ossatures, visserie, bandes à joint, enduits et produits de traitement, sera spécifiquement adapté aux environnements humides, compatible avec les plaques hydrofuges et conforme aux prescriptions du fabricant.

Les joints entre plaques, angles, raccords périphériques et têtes de cloisons seront exécutés conformément aux techniques prescrites par le fabricant. L'ensemble des surfaces revêtues de plaques de plâtre sera parfaitement jointoyé, verticalement et horizontalement, y compris pose des bandes, double passe d'enduit, reprise des défauts constatés, bandes armées aux angles saillants et enduisage général si nécessaire, afin d'obtenir une finition parfaitement prête à peindre.

Les performances acoustiques et de résistance au feu des cloisons seront conformes aux plans, tableaux de cloison, prescriptions réglementaires et exigences du présent CCTP.

Les cloisons situées à proximité du poêle à bois et de son conduit de fumée seront

constituées d'un complexe incombustible, comprenant notamment plaques de plâtre coupe-feu, isolant en laine minérale et ossature adaptée. Leur degré de résistance au feu et les distances de sécurité vis- à- vis du poêle et du conduit seront conformes aux prescriptions du fabricant, aux règles de l'art et à la réglementation applicable.

L'entreprise prévoira tous les renforts nécessaires à la fixation des équipements, mobiliers, appareils sanitaires et ouvrages rapportés, selon les demandes des autres corps d'état. Elle prévoira également les dispositifs nécessaires en tête de cloison : bandes résilientes, désolidarisation, jeux sous structure et fixations coulissantes permettant d'absorber les flèches éventuelles des planchers, poutres ou dalles.

Les prestations comprennent également les protections en pied de complexe, le traitement de l'étanchéité à l'air des parois concernées et l'étanchéité à l'eau en pied de cloison dans les pièces humides.

La pose des huisseries incorporées aux cloisons, fournies par le lot Menuiseries intérieures, est comprise au présent lot.

Faux plafonds

Les faux plafonds comprendront la fourniture et pose des ossatures métalliques, suspentes, plaques de plâtre, isolants acoustiques ou thermiques éventuels, bandes, joints, enduits, cornières périphériques, trappes de visite, renforts et toutes sujétions de mise en œuvre.

Les suspentes, fixations et raccords périphériques seront adaptés à la nature des supports existants. Leur mise en œuvre préservera les performances acoustiques, thermiques et de résistance au feu requises.

Les faux plafonds intégreront les réservations et renforts nécessaires à la pose des luminaires, bouches de ventilation, détecteurs, équipements techniques et autres ouvrages des corps d'état secondaires. Les traversées de réseaux et percements devront maintenir les performances acoustiques, thermiques, d'étanchéité à l'air et de résistance au feu des ouvrages, notamment par mise en œuvre de calfeutrements adaptés.

Les faux plafonds des locaux humides seront réalisés en plaques de plâtre hydrofuges. Ceux situés à proximité du poêle à bois ou de son conduit seront réalisés avec des matériaux incombustibles et un degré de résistance au feu conforme aux prescriptions applicables.

Réservations et coordination avec les autres corps d'état

Les cloisons, doublages, contre- cloisons et faux plafonds intégreront les réservations nécessaires au passage des réseaux des autres corps d'état, notamment :

- courants forts et courants faibles ;
- alimentations en eau froide et eau chaude ;
- évacuations de petits et gros diamètres ;
- conduits et bouches de ventilation ;
- fourreaux et équipements techniques.

Le passage des fourreaux électriques et courants faibles, ainsi que les percements ponctuels à la scie cloche, sont compris. Aucun percement ne devra compromettre la stabilité, les performances acoustiques, thermiques, d'étanchéité à l'air ou de résistance au

feu des ouvrages.

5.0.1 – Doublage thermique intérieur de la façade Nord

Fourniture et mise en œuvre d'un doublage thermique intérieur sur l'ensemble de la façade Nord, constituée de murs anciens en pierre enduits côté intérieur.

Le complexe sera réalisé sur ossature métallique et comprendra :

- rails et montants en tôle d'acier galvanisé, de largeur adaptée à l'épaisseur du complexe ; montants simples ou doublés selon la hauteur des parois, les performances attendues et les caractéristiques de la contre-cloison ;
- panneaux isolants semi-rigides en fibres de bois, certifiés ACERMI, d'épaisseur 180 mm ;
- frein-vapeur hygrovariable continu, posé côté intérieur chauffé ;
- parement intérieur en plaque de plâtre BA13 ;
- bandes résilientes périphériques, fixations, calfeutrements, traitement des raccords, joints et finitions prêtes à peindre.

Épaisseur totale finie du complexe : 200 mm environ.

L'isolant présentera un classement de réaction au feu conforme aux exigences réglementaires applicables au bâtiment et à sa destination. Le produit retenu, ses caractéristiques techniques, son certificat ACERMI et les documents relatifs à sa réaction au feu seront soumis à validation de la maîtrise d'œuvre avant mise en œuvre.

Le doublage devra préserver le comportement hygrothermique et la perspirance des maçonneries anciennes, sans créer de risque de condensation interstitielle, de rétention d'humidité, de moisissures ou d'altération des pierres et mortiers existants.

Avant toute pose, l'entreprise vérifiera la salubrité du support : absence d'infiltration active, de remontées d'humidité anormales, de désordres structurels, d'enduits non adhérents ou de sels. Tout désordre constaté sera signalé à la maîtrise d'œuvre avant intervention.

Les panneaux isolants seront posés verticalement, jointivement et à joints décalés, sans espace ni discontinuité. Ils seront mis en œuvre contre la maçonnerie existante, sans lame d'air ventilée ni vide continu entre l'isolant et le mur. Les irrégularités ponctuelles du support seront traitées de manière à assurer une pose continue, sans tassement de l'isolant.

Le calepinage sera étudié de manière à limiter les chutes, éviter les ponts thermiques et assurer un traitement continu des raccords périphériques, notamment au droit des baies, planchers, murs de refend et ouvrages existants.

Le frein-vapeur hygrovariable sera mis en œuvre de manière continue entre l'isolant et le parement en plaque de plâtre. Ses recouvrements, jonctions périphériques, raccords aux menuiseries, traversées de réseaux et percements seront traités par bandes adhésives, mastics et accessoires compatibles afin d'assurer la continuité de l'étanchéité à l'air.

L'emploi d'un pare-vapeur fixe ou de tout film étanche à la diffusion de vapeur d'eau est proscrit, sauf justification expresse par une étude hygrothermique et validation préalable

de la maîtrise d'œuvre.

La composition définitive du doublage, incluant les caractéristiques de diffusion de vapeur des matériaux et du frein-vapeur, devra être validée par un calcul hygrothermique adapté aux caractéristiques réelles des murs existants.

Le parement en plaque de plâtre BA13 sera vissé sur l'ossature métallique conformément au DTU 25.41 et aux prescriptions du fabricant, avec un entraxe maximal de fixation de 30 cm.

Les joints entre plaques seront traités avec bandes et enduits adaptés au système, y compris traitement des angles, raccords et reprises nécessaires à l'obtention d'une surface parfaitement prête à peindre.

Le prix comprend toutes sujétions de découpes, réservations pour réseaux, renforts ponctuels, calfeutrements, raccords avec les ouvrages existants, traitement des tableaux et retours de baies, protection des ouvrages et nettoyage final.

Localisation : Façade Nord intérieur

5.0.2 – Cloisons intérieures en plaques de plâtre BA13

Fourniture et pose de cloisons intérieures distributives en plaques de plâtre BA13 sur ossature métallique de type Placostil ou techniquement équivalent, conformément aux plans architecturaux et au tableau des cloisons.

Les ouvrages comprendront :

- rails et montants en tôle d'acier galvanisé, de largeur et entraxe adaptés à la hauteur des cloisons et aux performances requises ;
- parements en plaques de plâtre BA13 sur chaque face ;
- isolant acoustique en laine de roche sur toute l'épaisseur de l'ossature ;
- bandes résilientes sous rails et en périphérie, afin de limiter les transmissions acoustiques ;
- renforts nécessaires à la fixation des équipements, appareils sanitaires, mobiliers et ouvrages rapportés ;
- huisseries intégrées fournies par le lot Menuiseries intérieures ;
- réservations, fourreaux et percements nécessaires au passage des réseaux des autres corps d'état ;
- traitement des têtes de cloisons par jeu sous structure et fixation coulissante, lorsque nécessaire, afin d'absorber les flèches éventuelles des planchers ou poutres.

Les cloisons des locaux humides seront réalisées avec des plaques de plâtre hydrofuges. Les cloisons présentant une exigence coupe-feu ou situées à proximité du poêle à bois et de son conduit recevront un complexe incombustible, avec plaques coupe- feu, laine minérale et ossature adaptée, présentant un degré de résistance au feu conforme à la réglementation applicable, aux plans et aux prescriptions du fabricant.

Les parements seront vissés sur l'ossature conformément au DTU 25.41 et aux prescriptions du fabricant. L'ensemble des joints sera traité avec bandes et enduits adaptés, y compris bandes armées aux angles saillants, double passe d'enduit, reprises des défauts et enduisage général si nécessaire, afin d'obtenir une finition prête à peindre.

Le prix comprend toutes sujétions de calfeutrement acoustique, d'étanchéité à l'air des parois concernées, de protection en pied de cloison et d'étanchéité à l'eau dans les locaux humides, ainsi que les raccords aux ouvrages existants et le nettoyage final.

Localisation : RDC ,R+1

5.0.3 – Faux plafonds et soffites

Fourniture et mise en œuvre de faux-plafonds **selon plans B52** comprenant :

- Les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détail des ouvrages, la vérification de l'ossature et des matériaux choisis aux prescriptions réglementaires et aux prescriptions contractuelles de résistance, de non- soulèvement, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolation thermique et acoustique.
- Les plans de calepinage.
- La fourniture et la pose de panneaux, dalles, bandes, bacs ou autres éléments constituant le plafond proprement dit, y compris tous systèmes d'accrochage, de fixation, de liaison (pattes à scellements, clips, coulisseaux, glissières, etc.) ainsi que tous les panneaux en relevés d'habillage des rives ou recoupement du vide des faux plafonds nécessaires.
- La fourniture et la pose des trappes d'accès au plénum, suivant besoin.
- La protection par galvanisation, électro- zingage, anodisation ou revêtement organique, de tous les éléments métalliques.
- L'exécution des feuillures, engravures et trous dans les murs, cloisons et ossatures porteuses pour la fixation, le scellement ou la mise en place des éléments des plafonds suspendus, le rebouchage de ces feuillures, engravures et trous restant apparents après pose.
- Les ouvrages nécessaires à l'encastrement des luminaires, des bouches de ventilation ainsi que tous les équipements à poser sur les faux plafonds.
- L'enlèvement des gravois, déchets, débris et emballages de l'entrepreneur.
- L'exécution de tous les plafonds démontables, semi-démontables ou fixes décrits ci-après, ainsi que leur remise en état à la suite des dégradations éventuelles subies avant la réception des ouvrages.
- La fourniture de deux cartons de chaque type de matériaux (dalles) mis en place pour la maintenance.
- La fourniture et mise en œuvre en plafond de trappe métallique type Pousser/Lâcher. Implantation à définir avec l'architecte.

Fourniture et mise en œuvre de soffite en plaque de plâtre hydrofuges **selon plans B52** .

Les soffites techniques seront réalisés par l'intermédiaire d'une cloison sur ossature métallique caractérisée par un indice d'affaiblissement acoustique RA ≥ 47 dB.

La soffite sera constituée de 2 BA13 hydrofuges et 50 mm de laine minérale

Le traitement des joints se fera suivant préconisations du fabricant avec des produits ayant un avis technique et adaptés pour milieu humide. La finition devra être conforme aux directives du DTU 59.1 : travaux de peinturage.

Localisation : RDC ,R+1

5.1 – Peinture / Enduit / Nettoyage

Les prescriptions techniques communes à tous les lots sont décrites dans le **Lot 00**. Elles devront être respectées

Les prescriptions administratives communes à tous les corps d'états sont énoncées dans le **CCAP**. Elles devront être respectées.

Toutes les peintures seront lessivables. Seront compris la préparation, le nettoyage et le ponçage préalable des supports, couche de fond et couches de finition. La qualité des prestations devra correspondre à une finition soignée (A).

5.1.1 – Enduit et peinture des cloisons, doublages et faux plafonds

Préparation des supports, enduit de finition et application d'une peinture intérieure classique sur l'ensemble des parements en plaques de plâtre BA13 du projet : cloisons, doublages, contre-cloisons et faux plafonds.

Le poste comprend notamment :

- la protection des ouvrages non concernés ;
- le ponçage, dépoussiérage, rebouchage et reprise des défauts éventuels ;
- l'enduisage général des parements afin d'obtenir une surface parfaitement plane et homogène ;
- l'application d'une impression adaptée ;
- l'application, en nombre de couches suffisant, d'une peinture intérieure classique de finition.

La teinte sera un **blanc sable** , à définir par la maîtrise d'œuvre sur présentation d'échantillons. Les produits employés présenteront une faible émission de composés organiques volatils. Sont compris les raccords, retouches, nettoyage final et repli des protections.

Localisation : RDC ,R+1

5.1.2 – Peinture à la chaux des murs périphériques

Préparation des supports et application d'une peinture à la chaux sur l'ensemble des murs périphériques RDC et R+1 du projet (Sauf mur Nord doublé), afin de préserver la perspirance des maçonneries anciennes.

Le poste comprend le nettoyage, dépoussiérage, brossage doux, grattage et purge localisés des parties non adhérentes, reprises ponctuelles et rebouchages au mortier compatible avec les supports anciens, ainsi qu'un ponçage léger et localisé uniquement si nécessaire à la suppression des surépaisseurs ou défauts ponctuels. L'application d'un primaire ou d'une couche d'accrochage compatible avec la peinture à la chaux sera réalisée si nécessaire, avant application de la peinture en nombre de couches suffisant.

La teinte sera un **blanc sable** , identique ou harmonieusement coordonnée aux autres peintures du projet, à définir sur échantillons réalisés directement sur les différents supports existants.

Les produits employés seront perspirants, sans film plastique, compatibles avec les maçonneries anciennes et sans altérer leur fonctionnement hygrothermique. Sont compris les protections, raccords, retouches, nettoyage final et repli.

Localisation : RDC ,R+1

5.1.3 – Peinture au pistolet des ouvrages visibles

Préparation des supports et application au pistolet d'une peinture classique de teinte **blanc sable** sur l'ensemble des éléments visibles non compris aux articles précédents : réseaux apparents, escalier, garde- corps, structures métalliques et autres ouvrages techniques ou architecturaux apparents.

Le poste comprend le nettoyage, dépoussiérage, dégraissage, préparation des supports, primaires d'accrochage adaptés à leur nature, traitement anticorrosion préalable des éléments métalliques lorsque nécessaire, masquage et protection des ouvrages adjacents, puis l'application de la peinture en nombre de couches suffisant pour obtenir un aspect uniforme.

L'entreprise réalisera des échantillons sur les différents supports concernés — métal, bois, réseaux et autres matériaux apparents — afin de faire valider par la maîtrise d'œuvre la teinte, la matité, l'opacité et l'aspect final avant exécution générale.

Sont compris tous raccords, retouches, nettoyage final et repli des protections.

Localisation : Général

5.1.4 – Nettoyage de livraison

L'entrepreneur du présent corps d'état devra le nettoyage total et parfait de tous les locaux et notamment :

- Les menuiseries, portes, compris équipement et appareillage, le mobilier fixe, les tablettes, les plinthes, etc…
- Les appareils sanitaires et robinetteries, les plans de toilettes, miroirs, etc
- Les cabines ascenseurs.
- Les différents sols de toutes natures, compris plinthes…
- Les Faïences et carrelages muraux.
- Les habillages muraux de toute nature, notamment les parements stratifiés, bois, métalliques, situés à l'intérieur du bâtiment.
- Les interrupteurs et appareillages électriques, etc...
- Les cloisons vitrées intérieures seront nettoyées sur les deux faces.
- Les menuiseries extérieures sur les deux faces.

L'emploi de détersifs pouvant attaquer les parties nettoyées est formellement interdit, l'entreprise étant responsable des dégradations consécutives à ces nettoyages.

L'entreprise se munira des fiches d'entretien des matériels et ouvrages des entreprises en interface pour adaptation des méthodes.

Sont compris dans les nettoyages, l'aspiration et l'évacuation :

- Des déchets résultant des nettoyages eux- mêmes. (Bâches, cartons, protections, polyanes…)

Les nettoyages doivent faire disparaître les tâches de peinture ou d'huile, les tâches de plâtre, de ciment, les traces des films de mortier, etc.

Les produits employés (solvants, décapants...), les procédés mis en œuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières ou de

leur état de surface (poli, brillant, etc.)

Nota important :

Pour les revêtements (de sol ou muraux), il y aura lieu de se référer, pour les nettoyages, aux indications données par les responsables des corps d'états concernés.

Les nettoyages seront réalisés par zone, selon phasage et planning de travaux, en coordination avec la maîtrise d'œuvre.

L'entreprise devra réaliser le nettoyage autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que le maitre d'œuvre juge ce nettoyage satisfaisant pour les opérations préalables à la réception, et à la livraison.

Le maitre d'œuvre réceptionnera ces nettoyages et demandera leur parachèvement sans plus-value jusqu'à obtenir un résultat concluant pour la destination des locaux.

Localisation : Général

5.2 – Carrelage / Faïence / Revêtement de sol

Les travaux décrits ci- après sont réputés comprendre toutes fournitures et accessoires nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

Les prescriptions techniques communes à tous les lots sont décrites dans le **Lot 00**. Elles devront être respectées

Les prescriptions administratives communes à tous les corps d'états sont énoncées dans le **CCAP**. Elles devront être respectées.

5.2.1 – Provision pour réfection ponctuelle des sols existants en tomettes de terre cuite

Provision pour la restauration ponctuelle des sols existants en tomettes de terre cuite, hors emprise de l'escalier déposé et exclusivement dans les zones où ce revêtement est actuellement présent.

Le poste comprend le repérage des tomettes dégradées, descellées ou cassées, leur dépose soigneuse, la préparation et la reprise ponctuelle du support, le réglage des niveaux, puis la repose des tomettes conservées.

Les tomettes irrécupérables seront remplacées par des tomettes issues des déposes soignées réalisées sur le chantier. Les raccords devront respecter le format, le calepinage, la teinte et la patine du sol existant.

Les joints seront exécutés au mortier compatible avec les tomettes et les supports anciens.

Le prix comprend toutes sujétions de nettoyage, tri, stockage, coupes, réglages et finitions nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

Localisation : RDC,R+1

5.2.2 – Revêtement de sol minéral coulé teinté

Réalisation d'un revêtement de sol minéral coulé teinté, de type AD LUCEM ou techniquement équivalent, d'épaisseur finie d'environ 10 mm.

Ce revêtement sera mis en œuvre dans les zones brutes dépourvues de tomettes existantes, afin de combler les lacunes au sein des sols conservés et d'assurer la continuité des surfaces. Il sera également appliqué au droit des traces et réservations résultant de la dépose d'anciennes cloisons.

Au niveau R+1, le revêtement sera mis en œuvre sur le palier neuf réalisé sur bac acier collaborant. L'entreprise devra réceptionner le support avant intervention, vérifier sa planéité, sa cohésion, son taux d'humidité, l'absence de fissure et sa compatibilité avec le système de sol coulé. Elle réalisera les préparations, primaires, ragréages et joints nécessaires afin de rendre ce support parfaitement apte à recevoir le revêtement de finition.

La teinte du sol coulé sera définie pour s'accorder avec les tomettes de terre cuite existantes. Un ou plusieurs échantillons seront réalisés sur site et soumis à validation de la maîtrise d'œuvre avant exécution générale.

Le poste comprend notamment :

- le nettoyage, la purge des éléments non adhérents et la préparation des supports ;
- le ragréage, dressage et remise à niveau préalable des zones à traiter ;
- le traitement des fissures, désaffleurements, joints et raccords avec les tomettes existantes ;
- la fourniture et application du primaire d'accrochage adapté à chaque nature de support, notamment au plancher collaborant du palier R+1 ;
- le coulage, le lissage et la finition du revêtement ;
- la réalisation des joints de fractionnement, joints périphériques et calfeutrements nécessaires ;
- la protection du revêtement jusqu'à réception, les retouches et le nettoyage final.

L'épaisseur du complexe sera ajustée localement afin d'obtenir un sol fini affleurant aux tomettes conservées, sans ressaut.

Localisation : RDC,R+1

5.2.3 – Forme de pente légère pour douches à l'italienne

Réalisation de chapes légères formant pente dans les emprises des douches à l'italienne, conformément aux plans et aux prescriptions du lot Plomberie.

Le poste comprend la préparation des supports, le nettoyage, l'application d'un primaire d'accrochage si nécessaire, la fourniture et mise en œuvre de la chape légère, les formes de pente régulières dirigées vers les siphons ou caniveaux, les raccords aux sols adjacents, le dressage et la finition prête à recevoir le système d'étanchéité et le carrelage.

Les pentes seront suffisantes pour assurer l'écoulement complet des eaux, sans stagnation, tout en assurant une parfaite planéité des zones carrelées.

Le prix comprend toutes sujétions de réservation, de raccordement aux évacuations, de traitement des fissures, de protection des ouvrages existants et de nettoyage final.

Localisation : SDB Gardien,SDE

5.2.4 – Carrelage de sol des pièces d'eau

Fourniture et pose de carrelage de sol intérieur en grès cérame, format 10 × 10 cm, dans l'ensemble des pièces d'eau, conformément aux plans architecturaux.

Le carrelage sera de teinte **blanc sable**, à définir précisément par la maîtrise d'œuvre sur présentation d'échantillons. Son aspect et sa finition seront compatibles avec un usage en locaux humides ; dans les douches à l'italienne, il présentera une résistance à la glissance adaptée.

Le poste comprend notamment :

- la préparation, le nettoyage et le ragréage ponctuel des supports ;
- le système de protection à l'eau sous carrelage, y compris primaire, résine, bandes de renfort aux angles et remontées périphériques ;
- le calepinage, les coupes, les raccords aux appareils sanitaires et aux évacuations ;
- la fourniture et pose du mortier-colle adapté ;
- les joints de carrelage, joints souples périphériques et joints de fractionnement nécessaires ;
- les profilés de finition éventuels, le nettoyage final et la protection des ouvrages jusqu'à réception.

Les calepinages, largeur et teinte des joints feront l'objet d'une validation préalable par la maîtrise d'œuvre.

Localisation : SDB Gardien,SDE

5.2.5 – Carrelage mural des pièces d'eau

Fourniture et pose de carrelage mural intérieur en grès cérame ou faïence, format 10 × 10 cm, dans l'ensemble des pièces d'eau, conformément aux plans architecturaux.

Le carrelage sera de teinte **blanc sable** , identique au carrelage de sol, à définir précisément par la maîtrise d'œuvre sur présentation d'échantillons.

Le poste comprend notamment :

- la préparation, le nettoyage et le dressage ponctuel des supports ;
- le système de protection à l'eau sous carrelage dans les zones exposées aux projections d'eau, y compris primaire, résine, bandes de renfort aux angles et raccords aux appareils sanitaires ;
- le calepinage, les coupes, retours, raccords et réservations nécessaires ;
- la fourniture et pose du mortier-colle adapté ;
- les joints de carrelage, joints souples aux angles et raccords sanitaires ;
- les profilés de finition éventuels, le nettoyage final et la protection des ouvrages jusqu'à réception.

Les hauteurs de pose, calepinages, largeur et teinte des joints feront l'objet d'une validation préalable par la maîtrise d'œuvre.

Localisation : SDB Gardien,SDE